

Acte rendu exécutoire après :

- *transmission en Préfecture le : -6 AVRIL 2023*
- *publication le : -6 AVRIL 2023*

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	Par visio-conférence Début : 9h30 / Fin : 10h20
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	21 mars 2023
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	21 mars 2023
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Myriam PARIS

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	9	Myriam PARIS – Bertrand BURGER – Eric STRAUMANN – Lucien MULLER – Gérard HUG – Claude BRENDER – Odile UHLRICH-MALLET – Christelle LEHRY – Nicolas BRUTIN
Procurations	3	Myriam PARIS, procuration de Céline KERN-BORNI Nicolas BRUTIN, procurations de Lionel ROUILLON et Jean-Laurent KISTLER
Absents non représentés	4	Franck FAVRE – Christian ZIMMERMANN – Yann QUIQUANDON – Philippe THENOZ

BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget 2023 est équilibré à hauteur de 4 375 200 € se répartissant entre :

- une section de fonctionnement de 240 200 €,
- une section d'investissement de 4 190 539.25 €, à noter qu'un emprunt d'équilibre a été inscrit à hauteur de 4 060 266.05 €

Le budget est annexé à la présente délibération.

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

APPROUVE, par un vote des crédits par nature et par chapitre, le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre, le budget primitif 2023.

Adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme

Le Président,
Gérard HUG

